

**Postulat Olivier Epars et consorts pour que des mesures soient prises à la source pour diminuer les micropolluants dans l'eau**

*Développement*

Dans sa réponse (POS 44, décembre 07) au postulat O. Epars, le Conseil d'Etat propose une seule mesure cantonale pour réduire les micropolluants (subventions ponctuelles pour l'adaptation des STEP à des nouveaux traitements). Il s'agit d'un premier pas qui touche uniquement la sortie du tuyau. Par contre, il mentionne nombre de projets fédéraux de recherche ou d'expérience pilote. Au vu de l'importance de ce problème des micropolluants (d'ailleurs soulignée par Mme la conseillère d'Etat en début de séance) pour la santé et l'environnement, il paraît opportun de proposer au Conseil d'Etat de mettre en oeuvre des mesures visant la réduction des micropolluants à la source, soit :

- Améliorer la qualité des eaux de ruissellement le long des routes dont il a la charge en créant des rigoles munies d'un matériel absorbant et/ou en créant des bassins de rétention permettant leur décantation. Trouver un moyen pour stimuler les communes à faire de même.
- Montrer l'exemple dans les constructions en utilisant des matériaux susceptibles de ne pas polluer les eaux, donc exempts de micropolluants (cuivre des toits, enduits des façades, traitement du bois, etc). Il en informe les communes et les stimule à faire de même.
- Equiper à titre d'essai au moins un nouveau bâtiment de toilettes (NoMix toilets) séparant l'urine des matières fécales.
- Les bâtiments (hôpitaux, EMS) rejetant une forte concentration de médicaments via les urines de leurs occupants devront être équipés de sanitaires (NoMix toilets) et/ou de traitements adéquats (STEP particulière ou adaptée). Une information adaptée devra être dispensée aux différents partenaires. Une belle occasion se présentera prochainement avec la conception de l'hôpital Riviera-Chablais.
- L'Etat informe et sensibilise le public sur les sources de micropolluants comme la prise et le rejet de médicaments, l'utilisation de pesticides dans le jardin, de produits cosmétiques et de nettoyage. Il montre l'exemple en utilisant des produits de nettoyage exempts de micropolluants.

L'entier des membres de la commission sur le postulat O. Epars (POS 44, décembre 07) demande que ce postulat soit renvoyé directement au Conseil d'Etat.

La Tour-de-Peilz, le 11 mai 2008.

(Signé) *Olivier Epars et 5 cosignataires*